

Certification complémentaire théâtre

Rapport du jury

Session 2024

Composition du jury

- Madame Agnès Curel, maitresse de conférence en littérature, Lyon 3
- Madame Martine Dal Zotto, professeure de spécialité théâtre
- Madame Sophie Daniel, professeure d'option théâtre
- Monsieur Laurent Dignonnet, professeur de spécialité théâtre
- Madame Violaine Guillaumard, responsable du pôle enseignement secondaire et référente. Théâtre et Justice, Théâtre National Populaire de Villeurbanne.
- Madame Marianne Mathieu, directrice du théâtre Jean Marais de Saint-Fons.
- Madame Marie Musset, IA-IPR de Lettres.
- Madame Catherine Nicolas, maitre de conférence et dramaturge, INSPE Lyon 1.
- Monsieur Mathieu Rasoli, délégué académique aux arts et à la culture, rectorat de Lyon.
- Madame Isabelle Truc, professeure de spécialité théâtre.
- Monsieur Vincent Tuleu, IA-IPR de Lettres, président du jury.

Les épreuves de certification théâtre sont définies par la note de service 2019-104 du 16 juillet 2019. L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes maximum. La note de service présente aussi les modalités de constitution du rapport pour l'oral.

Les épreuves de la certification complémentaire théâtre de la session 2024 ont eu lieu le 27 mars 2024, au lycée Récamier de Lyon. Parmi 22 candidats inscrits, 21 se sont présentés à l'épreuve. 17 candidats ont obtenu la certification complémentaire, avec des notes s'échelonnant de 10/20 à 18/20.

Pour la session 2024, une réunion d'information a été proposée aux candidats, sous forme de visioconférence, pour présenter les modalités de l'épreuve et répondre à leurs questions. Pour la session 2025 aussi, une réunion sera proposée avant la date des épreuves. Les candidats en seront informés individuellement, par un courriel envoyé sur leur boîte académique.

Ce rapport de la session 2024 reprend quelques recommandations des rapports précédents et les complète par des préconisations propres au déroulement de la session 2024.

La certification complémentaire « certifie », autrement dit *confirme* et *valide* des compétences, résultats d'un itinéraire et d'une pratique professionnelle. En aucun cas, la certification complémentaire ne constitue une étape pour débiter dans l'enseignement du théâtre. Les lauréats sont des professeurs qui viennent « certifier » leurs qualifications et leurs compétences sur la base d'une expérience d'enseignements ou de projets, développés, le plus souvent, depuis quelques années.

Aussi, comme le texte de cadrage le stipule ([note de service 2019-104 du 16/07/2019, BOEN n°30 du 25/07/2019](#)), le jury évalue :

- la connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;
- la capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis.

Nous ne pouvons donc que recommander aux candidats d'être en mesure, avant toute inscription, d'apprécier la pertinence de leur démarche et la réalité de leur parcours dans l'enseignement du théâtre.

Le candidat est évalué comme professeur, comme spectateur, comme lecteur, comme amateur de théâtre. L'entretien permet d'apprécier sa connaissance des programmes du collège et du lycée, celle des notions et des pratiques d'enseignement, mais aussi sa culture théâtrale au-delà des œuvres scolaires étudiées couramment. Les lauréats de la session 2024 ont su montrer aussi une capacité à prendre la distance nécessaire pour rendre compte de leurs enseignements, pour porter sur leur

expérience un regard critique, lucide et décentré, pédagogiquement et artistiquement. Les lauréats connaissent les exigences des programmes sur l'ensemble du parcours de l'élève, à l'école élémentaire, au collège et au lycée. Ils savent faire la différence entre les objectifs d'un club, d'un atelier ou d'une classe théâtre. Ils sont capables de rendre compte des grandes lignes des enseignements optionnels et des enseignements de spécialité. Ils sont aussi spectateurs et aiment parler du dernier spectacle vu, savent citer le nom de comédiens et de metteurs en scène qu'ils apprécient particulièrement et perçoivent les évolutions des créations théâtrales contemporaines.

Cette année, nous attirons l'attention des candidats sur la nécessité aussi de connaître les principes de l'éducation artistique et culturelle (EAC), ses instances, ses piliers, ses modalités et, au-delà du théâtre, dans un esprit interdisciplinaire, les coopérations possibles entre le théâtre et les autres domaines artistiques de l'EAC. À titre d'exemple, il est tout à fait acceptable que les candidats ne soient pas encore forcément acteurs d'un partenariat, mais tous les lauréats ont su parler des partenariats : en quoi consiste un partenariat ? Comment se construit-il ? Quelles sont les prérogatives de chacun dans un partenariat ? Tous les lauréats de la session 2024 ont prouvé leur expertise dans le théâtre, mais aussi leur connaissance des institutions, des instances, des textes et des politiques éducatives.

La réussite de la certification complémentaire engage aussi la capacité du candidat à « s'entretenir » avec le jury, à percevoir l'implication des questions, - particulièrement à s'exprimer dans une langue appropriée et irréprochable. Toute épreuve orale devant un jury demeure une situation qui engendre légitimement une forme d'émotion, qui ne doit cependant pas empêcher le plaisir de parler du théâtre et de l'enseignement.

Chaque année, la certification complémentaire permet aux membres du jury de prendre la mesure de l'évolution de la consistance des parcours professionnels des candidats. Le jury félicite les lauréats de la session 2024 et salue l'engagement de tous les professeurs auprès de leurs élèves et de leur établissement pour le théâtre.

Rapport rédigé par Vincent Tuleu, IA-IPR, président du jury.